

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L' AISNE**  
**COMMUNE DE CORBENY**  
**(27 novembre 2015)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX  
MILLE QUINZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, BERSANO Francis, GRANDJEAN Patrice, VANDOIS Dany, SAILLARD Éric, HERBULOT Odile, OLIVIER Marc, MAHDJOUB Jason, BARBANCON Aurélie, DELOIZY Gilles, TURCHET Marc.

Etaient absents représentés : RAYBAUD Michaël pouvoir à Monsieur VANDOIS Dany, BILLIART Isabelle pouvoir à Monsieur SAILLARD Éric.

Absents excusés : DUPONT Katia, SENEPART Thierry.

Convocation : 23 novembre 2015

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 09 octobre 2015 à l'unanimité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur GRANDJEAN Patrice est élu secrétaire de séance.

**IV 67 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL :**

Afin de réaliser les dernières opérations de fin d'année, une décision modificative est nécessaire sur le budget communal :

Décision modificative N°7 :

Compte 022 : - 15 000.00 €

Chapitre 011 Compte 60612 : + 10 000.00 €

Chapitre 011 Compte 6152 : + 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur Jason MAHDJOUB.

**V 68 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative N°4 suivante sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2015 :

Chapitre 21 : compte 2156 : - 10 000.00 €

Chapitre 16 : compte 1641: + 10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

## **VI 69 2015 AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de l'Aisne a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.

Le SDCI doit prévoir une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de SDCI du département de l'Aisne notifié à la commune le 20 octobre 2015.

Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Considérant que la commune de Corbény est concernée par le projet de SDCI : périmètre du Syndicat de l'Ardon et de la Moyenne Ailette du bassin versant de l'Ailette et le périmètre du bassin versant de l'Aisne non navigable axonaise et de ses affluents.

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Abstention : 0
- Contre : 2

**VII 70 2015 AVIS SUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE HANDICAPEE DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Après avoir établi les rapports d'accessibilité handicapée des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose la programmation suivante des travaux d'accessibilité handicapée :

**BATIMENT MAIRIE**

<i>DOMAINE</i>	<i>ECART/OBSTACLE</i>	<i>SOLUTION</i>	<i>COUT</i>	<i>DATE INTERVENTIO</i>
Cheminevements extérieurs	Sol gravillonné non	Reboucher le trou	100 €	2017
Circulations intérieures verticales (escaliers et ascenseurs)	Mains courantes de l'escalier inadaptées	Prolonger les mains courantes et les rendre continues	750 €	2017
Circulations intérieures verticales (escaliers et ascenseurs)	Escalier non adapté	Adapter l'escalier	1 200 €	2017

**BATIMENT SALLE D'ACTIVITES**

<i>DOMAINE</i>	<i>ECART/OBSTACLE</i>	<i>SOLUTION</i>	<i>COUT</i>	<i>DATE INTERVENTIO</i>
Cheminevements extérieurs	Sol gravillonné non stabilisé	Créer un cheminement stabilisé	800 €	2018
Stationnement automobile	Absence de stationnement signalée	Créer une place de stationnement adaptée	750 €	2018
Accès à l'établissement ou l'installation	Escalier extérieur de l'entrée principale non adapté	Adapter l'escalier	1 200 €	2018
Accès à l'établissement ou l'installation	Ressaut au droit de la porte arrière	Remodeler le seuil de porte et remplacer la grille caillebotis	500 €	2018
Portes, portiques et sas	Porte arrière non manœuvrable depuis l'extérieur	Remodeler le seuil de porte et remplacer le grille caillebotis	500 €	2018

Portes, portiques et sas	Porte arrière non manœuvrable depuis l'extérieur	Adapter un dispositif de manœuvre extérieur	2 000 €	2018
sanitaires	WC inadapté	Adapter le sanitaire	600 €	2018

#### **BIBLIOTHEQUE**

<b>DOMAINE</b>	<b>ECART/OBSTACLE</b>	<b>SOLUTION</b>	<b>COUT</b>	<b>DATE INTERVENTION</b>
Stationnement automobile	Absence de place de stationnement	Créer une place de stationnement PMR réservée	400 €	2016
Circulations intérieures verticales (escaliers et ascenseurs)	Escalier non adapté	Déclasser l'étage – non accessible au Public		
Portes, portiques et sas	Contraste visuel des parties vitrées insuffisant	Mettre en place un contraste visuel des parties vitrées	400 €	2016
sanitaires	WC partiellement aménagé	Compléter l'aménagement du sanitaire	80 €	2016

#### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

<b>DOMAINE</b>	<b>ECART/OBSTACLE</b>	<b>SOLUTION</b>	<b>COUT</b>	<b>DATE INTERVENTION</b>
Accès à l'établissement ou l'installation	Rampe d'accès extérieure trop pentue	Remodeler la rampe	4 000 €	DEROGATION
Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande	Tablette non réglementaire	Remplacer la tablette PMR	300 €	Voir avec La pos

#### **EGLISE**

<b>DOMAINE</b>	<b>ECART/OBSTACLE</b>	<b>SOLUTION</b>	<b>COUT</b>	<b>DATE INTERVENTION</b>
Stationnement automobile	Place de stationnement PMR trop étroites	Elargir les places de stationnement PMR	200 €	2018
Stationnement automobile	Absence de signalisation verticale	Compléter la signalétique	450 €	2018
Accès à l'établissement ou l'installation	Escalier principal non adapté	Aménager l'escalier extérieur	1 200 €	2018
Accès à l'établissement ou l'installation	Absence de rampe d'accès	Créer une rampe d'accès	2 000 €	2018

#### **SALLE POLYVALENTE**

<b>DOMAINE</b>	<b>ECART/OBSTACLE</b>	<b>SOLUTION</b>	<b>COUT</b>	<b>DATE</b>
----------------	-----------------------	-----------------	-------------	-------------

				<b>INTERVENTIO</b>
Cheminement extérieur	Absence de bande d'éveil de vigilance	Signaler les cheminements et placer des bandes d'appel à vigilance	750 €	2016
Cheminement extérieur	Sol présentant des trous	Réparer les revêtements de sol devant les entrées	200 €	2016
Cheminement extérieur	Pente des cheminements piétons	Aménager un accès piéton	400 €	2016
Stationnement automobile	Absence de stationnement handicapé réservé	Aménager une place de stationnement PMR	500 €	2016
Circulations intérieures verticales	Absence de seconde main courante	Ajouter une main courante	450 €	2016
Circulations intérieures verticales	Absence de contraste visuel et tactile	Aménager l'escalier	650 €	2016
Portes, portiques et sas	Porte d'accès aux vestiaires	Garantir l'ouverture à 90 °	50 €	2016
sanitaires	WC PMR extérieur	Aménager le WC PMR	1 000 €	2016
sanitaires	WC PMR de la salle polyvalente incomplet	Aménager le WC PMR	600 €	2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité la programmation des travaux.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Abstention : 0
- Contre : 2

### **X QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur DELOIZY s'interroge sur l'avancement de l'étude des chemins communaux. Monsieur le Maire l'informe que l'étude est en cours.
- Concernant le stationnement et la circulation communale, la commune est en attente de contact de l'ADICA.
- Monsieur SAILLARD informe l'assemblée qu'une étude d'installation d'Aire de jeux est en cours.
- Monsieur SAILLARD informe l'assemblée qu'il est toujours en recherche d'un groupe commercial pour installer une structure sur le terrain acheté récemment.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de renforcement du réseau eau potable sur la RD1044 se poursuivent.

- DELIBERATIONS :

67 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

68 2015 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

69 2015 AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
70 2015 AVIS SUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE HANDICAPEE DES  
BATIMENTS COMMUNAUX

La séance est levée à 22h30

DEBOUDT Philippe,

BERSANO Francis,

GRANDJEAN Patrice,

VANDOIS Dany,

SAILLARD Eric,

MAHDJOUR Jason,

HERBULOT Odile,

BARBANCON Aurélie,

DELOIZY Gilles,

TURCHET Marc,

OLIVIER Marc,



Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être  
affiché le 01<sup>er</sup> décembre à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de  
l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.